

SOCIETE

L'omerta des négriers du mirage blanc

Immigration . L'or blanc alpin vaut son pesant de sueurs noires. Dans les stations, l'industrie du bâtiment construit à tout va avec une main-d'oeuvre en situation irrégulière sans défense.

Souleymane P. fait ce matin son « jogging » dans l'étroite cour du centre de rétention de Lyon-Saint-Exupéry, en attendant de rencontrer le consul du Sénégal. C'est le seul moyen qu'il a trouvé pour garder la forme depuis qu'il y est arrivé le 12 mai. Il avait été arrêté, dans la nuit, juste avant la fermeture de la gare de La Part-Dieu, à Lyon. Mais pas par hasard. Il devait être raccompagné par son « recruteur » en voiture à Paris après avoir travaillé vingt-trois jours, jours fériés compris et heures supplémentaires en prime, pour terminer le chantier de peinture de résidences locatives au pied des pistes de Termignon, au fond de la vallée de la Maurienne, en Savoie.

le voyage a été interrompu à Lyon

Il avait exigé d'être payé avant de quitter son lieu de travail, mais cela ne pouvait se faire, lui a-t-on dit, qu'à Paris, et on l'avait mis à la porte du chantier parce qu'il protestait. Le voyage a été interrompu à Lyon où il a été débarqué de la voiture pour prendre le train, avec, en poche, deux cents euros et un chèque de quelque neuf

cents euros dont il ne sait toujours pas s'il est approvisionné. La gare allait fermer, le premier train pour Paris partait à six heures. Le recruteur est entré au poste de police de la gare. Souleymane n'a pas eu le temps de fuir. Son employeur lui devait, au total, près de deux mille sept cents euros. Tarif pour sans-papiers, bien sûr, sans garanties sociales et sans charges salariales.

Souleymane est Sénégalais, il a quarante-neuf ans. Artiste peintre reconnu à Dakar, un des meilleurs dans le travail du sable, il ne pouvait nourrir sa femme et ses trois enfants. Il est parti il y a cinq ans, avant la naissance de sa dernière fille. Il a été recruté dans un bar parisien. Un de ses collègues, qui a pu regagner Paris sans difficulté, parce qu'il a des papiers et vit en France depuis quarante ans, explique qu'il n'a pas été payé non plus. Il a reçu un appel téléphonique du recruteur, lui donnant un rendez-vous et le sollicitant pour un autre chantier, à Clermont-Ferrand, cette fois. Il a réussi à découvrir que le « siège » de son rabatteur était une boîte postale parisienne. « Pas facile, dit-il, d'en faire le siège en attendant que quelqu'un s'y présente. J'ai cinquante-neuf ans. Physiquement, je ne les fais pas et je suis encore tout à fait en mesure de travailler. Mais je ne trouve pas de travail avec un vrai contrat. On me dit que je suis trop vieux et j'ai une famille à nourrir. »

Sur le chantier, « l'architecte » et le chef n'étaient connus que de leur prénom. Les deux ouvriers connaissent le nom du village et celui d'un bar. Ils étaient logés sur le chantier. Ils sont formels, tous les ouvriers étaient employés au mépris le plus total du droit du travail. Ce sont les policiers qui ont permis de connaître le nom de l'entreprise en décryptant le chèque remis à Souleymane.

une enquête sur son témoignage

Souleymane, qui risque d'être expulsé - il est passé en urgence devant le juge des libertés avec un avocat

commis d'office qui n'a pas fait de recours - a, aujourd'hui, deux préoccupations : récupérer l'argent gagné par son travail et faire sanctionner ses exploiters qui « organisent la pauvreté de l'Afrique ». Il a porté plainte. La police a ouvert une enquête sur son témoignage, étayé de photos et de numéros de téléphone. Il a aujourd'hui un avocat spécialiste du droit du travail. En Savoie, le chantier dure depuis deux ans, de malfaçons en malfaçons, d'entreprises en entreprises, toujours avec de la main-d'oeuvre étrangère malgré quelques descentes de gendarmerie. Le directeur du travail, sollicité sur cette affaire, a précisé : « Je rappelle simplement les dispositions des articles L 341-6-1 et L 341-6-2 du Code du travail qui prévoit un dispositif spécifique d'indemnisation et la possibilité pour les organisations syndicales d'aller en justice pour les actions nées en faveur des travailleurs étrangers en vertu des dispositions de l'article précité. » Encourageant !

Emilie Rive
